

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/08/73

Objet : 73 - Signature d'une convention avec La Voix le bocage pour la promotion des 30 ans du cinéma théâtre et des animations du Basselin

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la commune de promouvoir les 30 ans du cinéma théâtre et les animations du cinéma Le Basselin.

Décide

De donner son accord à la signature d'une convention avec La Voix Le Bocage, représenté par Monsieur Ludovic Lemoine, éditeur, pour un partenariat visant à :

- faire gagner des places de cinéma dans le journal sous forme de bons à découper et tirage au sort, à raison de 120 places sur l'année.
- promouvoir les 30 ans du cinéma via la Une et la Der du journal de la semaine 37 distribué gratuitement dans 2210 boîtes aux lettres des environs de Vire, et ce pour un montant de 500 € TTC.

Fait à Vire Normandie, le 31 août 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260907-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026
Publication : 08/09/2026

Décision du Maire n°2026/08/73 du 31 août 2026



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.